Image not found or type unknown

Changement de statut étudiant algérien => commerçant

Par **Denice**, le **21/09/2016** à **20:03**

Bonjour,

J'ai une question assez précise :

tout d'abord je vous explique mon parcours en France :

1ère année 2013/2014 => obtention du master 1
2ème année 2014/2015 => obtention du master 2
3ème année 2015/2016 => inscrit dans une formation de management d'entreprise mais n'ayant pas suivi toute la formation je n'ai pas de relevé de notes.

Cause : la formation ne m'apportait pas les connaissances que je cherchais et je me suis lancé dans une formation CQP ADS pour agent de sécurité dans le but de créer mon entreprise de sécurité privée.

Aujourd'hui : j'ai le CQP ADS ainsi que l'agrément dirigeant qui me permet de créer et être gérant d'une entreprise de sécurité privée.

Quand je me suis renseigner auprès de la préfecture pour avoir la liste des documents qu'il me faut pour faire le changement de statut étudiant - commerçant....j'etais étonné de voir qu'on me demande le relevé de notes de cette année ????

Je ne demande pas un titre de séjour étudiant (pourquoi juger le caractère sérieux de mes études ?)

Finalement ma question est : je suis incapable de délivrer le relevé de note de l'année 2015/2016. cela peut-il constituer un motif de refus ?

Que me conseillez vous de faire ?

Merci de votre aide,
Cordialement,

Par **mimou31**, le **06/11/2016** à **12:31**

bonjour.
t'as tout a fait le droit de faire une demande pour un changement de statut commerçant ,aussi la préfecture est lire de juger tes démarche sérieuse,à mon avis il existe pas un article de loi qui les oblige ou qu'il les interdis ta demande de changement .j'aimerais bien prendre ton contact

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés